

Ecartées pour grossesse : la Halde croule sous les plaintes

« Votre candidature ne peut être retenue au vu de la circonstance heureuse qui vous arrive. » Et autres témoignages.



Salariée à la carrière fulgurante, Nathalie n'a eu qu'un défaut : tomber enceinte.

« J'adorais mon travail, j'ai eu une belle ascension dans l'entreprise, j'étais hyper impliquée. Mais quand je suis partie en congé maternité, tout s'est effondré. »

Ces discriminations liées à la grossesse, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (la [Halde](#) ^[1]) en dénombre de plus en plus. Selon [son dernier](#) ^[2] [rapport](#) ^[3], l'organisme a traité 618 réclamations cette année. Contre 126 il y a deux ans.

A 28 ans, Nathalie était responsable export dans une entreprise de cosmétiques. Son parcours était impeccable : diplômée de Sup de Co Paris, elle décroche son premier job à Caudalie en 2005, comme

chef de projet, puis gravit les échelons dans l'entreprise. Jusqu'à encadrer douze personnes et gérer la création de nouvelles filiales en Europe.

Du déclassement professionnel au licenciement

Pendant sa grossesse, ses missions changent. Selon son employeur, ses résultats ne seraient pas bons. De retour de congé maternité en octobre 2008, son travail n'est plus le même. Elle se sent mise sur la touche :

« A mon retour, on me donnait des missions fantômes, des voyages où je n'avais rien à faire, à des dates impossibles. Aucune cause extérieure à ma grossesse n'explique cette rétrogradation. Je ne l'ai pas acceptée. »

Comme Nathalie, 12% des femmes ayant été enceintes au cours de leur vie active auraient subi une affectation à des dossiers de moindre importance, ou l'imposition d'un changement de poste (selon [un sondage CSA](#) ^[4] pour la Halde de février 2009).

Maître Virginie Langlet, avocate en droit pénal du travail à Paris, témoigne :

« Les congés maternité sont répandus dans notre société. Mais dans certaines entreprises machistes, c'est encore très mal perçu d'en prendre. »

Si pendant sa grossesse, l'employée n'est pas attentive, ne suit pas les dossiers de chez elle, ne répond pas aux appels réguliers de son patron, on la tient à l'écart à son retour. »

Caudalie a finalement remercié son employée pour insubordination et dénigrement en janvier

Ecartées pour grossesse : la Halde croule sous les plaintes

2009. Affirmant qu'il n'y a aucun lien avec la grossesse. Nathalie porte l'affaire devant le tribunal des prud'hommes grâce à la Halde.

En première instance, le licenciement est jugé nul et discriminatoire. L'entreprise a décidé de faire appel.

Dior, j'abhorre

Régulièrement, la Halde obtient gain de cause. Comme [en mars 2010](#)^[5] : la cour d'appel de Versailles a condamné [la société Yellow Media](#)^[6] à verser 100 000 euros d'indemnités à son ex-directrice de publicité. Ecartée de son poste à son retour de congé maternité, elle avait été licenciée pour avoir refusé un déclasserment professionnel.

Les maisons les plus prestigieuses ne sont pas épargnées. En septembre 2010, Christian Dior Couture est condamné pour un licenciement qui entrave « les règles protectrices de la maternité ». Après sa grossesse, une de leurs salariées avait reçu en main propre une convocation à un entretien préalable de licenciement. Elle avait ensuite été remerciée pour « faute grave ».

Les prud'hommes de Paris ont prononcé la nullité du licenciement et condamné l'entreprise à indemniser l'employée. Avi Bitton, avocat de la victime :

« Lorsque les entreprises ont une salariée enceinte, la plupart préfèrent s'en débarrasser, quitte à négocier un accord amiable ou à être condamnée en justice, plutôt que de la conserver dans leurs effectifs.

On pense qu'elles ont des horaires moins souples puisqu'elles s'occupent des enfants, qu'elles feront moins d'heures, etc. »

La grossesse, un poids pour la carrière ?

Mais [selon le code du travail](#)^[7], ces pratiques sont interdites. Le fait d'être enceinte ne peut justifier :

- un **refus d'embauche**^[8], que ce soit pour un poste de titulaire, stagiaire ou une formation (sauf pour faute grave) ;
- la **résiliation d'un contrat** de travail au cours d'une période d'essai.

Cette législation s'applique du début de la grossesse jusqu'à quatre semaines suivant la fin des congés maternité.

Selon l'étude CSA pour la Halde, 23% des sondées déclarent avoir été interrogées lors d'un entretien d'embauche sur leur volonté ou non de devenir mère un jour. Car si la plupart des discriminations ont lieu au retour de la grossesse, certaines femmes sont évincées dès l'entretien, parce qu'elles envisagent d'avoir un enfant.

Comme exemple, la Halde cite cet e-mail reçu par une employée, qui avait décroché une promesse d'embauche. Par franchise, entre-temps, elle a annoncé sa grossesse. La réponse de l'entreprise est cinglante :

« Votre candidature ne peut être retenue au vu de la circonstance heureuse qui vous arrive et nous en sommes ravis pour vous. »

Pour Simon Denis, défenseur prud'hommal à la CFTC, ces cas ne sont pas rares et concernent aussi les cadres et les professions supérieures, [comme les avocates](#)^[9] :

« Vis-à-vis des employeurs, c'est mal vu qu'une cadre fasse un enfant car dans leur tête, elle ne sera plus disponible pour effectuer des déplacements ni aller aux réunions tard le soir. Le fait d'avoir un enfant, c'est encore très mal vu. Surtout à ce niveau-là de carrière. »

Photo : des affaires de bébé sur un bureau ([Relgar](#)^[10]/Flickr/CC).

Ecartées pour grossesse : la Halde croule sous les plaintes

Liens

- [1] halde.fr | HALDE | <http://bit.ly/fl2aVJ>
- [2] halde.fr | Rapport annuel 2010 - HALDE | <http://bit.ly/m8gA6I>
- [3] halde.fr | Rapport annuel 2010 - HALDE | <http://bit.ly/m8gA6I>
- [4] halde.fr | <http://bit.ly/iCaYUa>
- [5] lefigaro.fr | <http://bit.ly/li389k>
- [6] fr.wikipedia.org | <http://bit.ly/mukq6x>
- [7] legifrance.gouv.fr | <http://bit.ly/mgqzoo>
- [8] legifrance.gouv.fr | <http://bit.ly/iq1pGf>
- [9] lefigaro.fr | Le Figaro - France : Les avocates aussi victimes de discrimination à la grossesse | <http://bit.ly/j9OKoe>
- [10] flickr.com | <http://bit.ly/lkqlbW>